|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/2022/1 |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | Distr. générale9 décembre 2021FrançaisOriginal : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Quatre-vingt-quatrième session**

Genève, 22-25 février 2022
Point 2 de l’ordre du jour provisoire
**Soixante-quinzième anniversaire du Comité des transports intérieurs :
relier les pays et favoriser la mobilité durable**

 Note de cadrage et projet de programme de la réunion ministérielle organisée à l’occasion du soixante-quinzième anniversaire du Comité des transports intérieurs
(Genève, 22 février 2022)

 « Soixante-quinzième anniversaire du Comité des transports intérieurs : relier les pays et favoriser la mobilité durable »

 Note du secrétariat

|  |
| --- |
| *Résumé* |
| Le Comité des transports intérieurs a été fondé en 1947. Sa quatre-vingt-quatrième session, en 2022, marquera donc son soixante-quinzième anniversaire. On trouvera dans le présent document les grandes lignes et les principales thématiques des tables rondes de la réunion ministérielle organisée autour du thème « Soixante-quinzième anniversaire du Comité des transports intérieurs : relier les pays et favoriser la mobilité durable ». On y trouvera également des informations sur les activités prévues. Le Bureau du Comité des transports intérieurs, lors de sa réunion de juin 2021, s’est entendu sur les grands thèmes qui seront abordés lors des tables rondes de la réunion ministérielle. Il est prévu que cette dernière se termine par l’adoption et la signature d’une résolution ministérielle intitulée « En route pour une décennie au service de transports intérieurs et d’un développement durables », qui vient reconnaître et consacrer le travail accompli et les réalisations obtenues par le Comité des transports intérieurs au fil des ans, et le rôle de ce dernier dans la réalisation des objectifs du Programme 2030 et des objectifs de développement durable. |
|  |

 I. Historique

1. Le Comité des transports intérieurs (CTI) de la Commission économique pour l’Europe (CEE) a été fondé en 1947. Sa quatre-vingt-quatrième session annuelle (22‑25 février 2021) marquera donc son soixante-quinzième anniversaire. Depuis soixante‑quinze ans, le Comité et ses organes subsidiaires offrent aux États membres de la CEE un forum intergouvernemental au sein duquel ils peuvent élaborer ensemble des outils de coopération économique et négocier et adopter des instruments juridiques applicables aux transports intérieurs. Pour des raisons historiques, le Comité est le dépositaire des conventions mondiales et régionales sur les transports qui constituent le fondement de la gouvernance réglementaire pour la viabilité des transports intérieurs et de la mobilité. Plus de la moitié des conventions dont il s’occupe ont des Parties contractantes qui ne sont pas membres de la CEE. En fait, sur les 193 États Membres de l’ONU, 151 (soit 78 %) sont Parties contractantes à au moins un instrument juridique relatif aux transports intérieurs, un chiffre auquel il convient d’ajouter deux Observateurs permanents auprès de l’ONU et une Partie contractante non étatique. Ces instruments juridiques sont considérés comme indispensables au développement de systèmes de transport intérieurs efficaces, harmonisés, intégrés, sûrs et durables.

2. Le moment est venu de réfléchir à la manière dont les travaux et les responsabilités du Comité ont évolué au fil du temps et à ce que sera sa trajectoire à l’avenir.

 II. Réunion ministérielle consacrée au thème : « Soixante‑quinzième anniversaire du Comité
des transports intérieurs : relier les pays
et favoriser la mobilité durable »

3. Faisant fond sur les recommandations du Comité et les débats du Bureau, le thème de la session ministérielle sera le suivant : « Soixante-quinzième anniversaire du Comité des transports intérieurs : relier les pays et favoriser la mobilité durable ». Ce thème permettra aux participants d’engager une réflexion sur les réalisations passées du Comité, son fonctionnement actuel et sa trajectoire future tout en mettant en avant son évolution et son potentiel pour l’avenir.

4. Sont inscrits au projet de programme de la réunion ministérielle, qui se tiendra le mardi 22 février 2022 de 10 heures à 18 heures[[1]](#footnote-2), avec services d’interprétation simultanée dans les six langues officielles :

a) Des déclarations liminaires et le lancement de la publication anniversaire *75 Years of Inland Transport Committee – 75 Documents that Changed the World of Transport* (*75 ans du Comité des transports intérieurs − 75 documents qui ont changé le monde des transports*) ;

b) Un discours ministériel du pays hôte sur les réalisations du Comité et le rôle futur des transports intérieurs et du Comité dans le domaine de la mobilité et du développement durables ;

c) Trois tables rondes consécutives, chacune animée par quatre intervenants et un commentateur, suivies d’interventions programmées limitées dans le temps et d’une séance de questions-réponses ;

d) La signature, en fin de journée, d’une résolution ministérielle intitulée « En route pour une décennie au service de transports intérieurs et d’un développement durables ».

 A. Ouverture de la réunion, lancement de la publication anniversaire
et discours ministériels

5. Les traditionnelles déclarations liminaires seront suivies du lancement officiel de la publication anniversaire *75 Years of Inland Transport Committee − 75 Documents that Changed the World of Transport* (*75 ans du Comité des transports intérieurs − 75 documents qui ont changé le monde des transports*). Cette publication offre aux lecteurs un récit didactique et détaillé des moments clefs de l’histoire du Comité depuis sa création en 1947, et revient notamment sur les principaux instruments juridiques qui ont ouvert la voie à des systèmes de transport intérieur durables et transformé le monde des transports.

6. Les déclarations liminaires et le lancement de la publication anniversaire seront suivis d’un discours ministériel du pays hôte et d’un discours du Secrétaire général des Nations Unies (à confirmer). Dans ces discours, les orateurs reviendront sur la longue liste des succès obtenus par le Comité au fil de son histoire, avant d’aborder les défis et les incertitudes associés au contexte stratégique changeant et souvent imprévisible dans lequel les gouvernements doivent désormais trouver des solutions durables. Ils mettront aussi l’accent sur le rôle stratégique que peut jouer le Comité dans ce contexte, en offrant une plateforme mondiale, fiable et éprouvée de coopération, au sein de laquelle il est possible d’élaborer des solutions concertées et de renforcer la collaboration internationale. Si l’on s’appuie sur les résultats qu’il a obtenus au cours des soixante-quinze dernières années, quel rôle le Comité devrait-il jouer à l’avenir et en particulier dans la réalisation du Programme 2030 ?

 B. Tables rondes ministérielles

7. Trois tables rondes seront organisées sur des questions transversales capitales qui intéressent directement le débat sur l’avenir de la mobilité durable et le rôle que les transports intérieurs et le Comité et ses organes subsidiaires ont à jouer en faveur du développement durable. Les thèmes de ces tables rondes sont les suivants :

a) Table ronde I : Le Comité des transports intérieurs, l’instance de l’ONU qui fait avancer la connectivité des transports intérieurs ;

b) Table ronde II : Le Comité des transports intérieurs, une décennie de résultats pour la sécurité routière ;

c) Table ronde III : Le Comité des transports intérieurs, catalyseur de la mobilité et du développement durables.

 1. Table ronde I : Le Comité des transports intérieurs, l’instance de l’ONU qui fait avancer la connectivité des transports intérieurs

8. Lorsqu’en 2019, le Comité a adopté sa Stratégie à l’horizon 2030, dans laquelle la connectivité était présentée comme l’un des quatre piliers de son rôle d’instance de l’ONU pour les transports intérieurs, personne n’aurait pu prévoir à quel point, au cours des deux années suivantes, la pandémie de COVID-19 propulserait la connectivité sur le devant de la scène. Les perturbations et les efforts de redressement liés à la pandémie, inédits en temps de paix, ont encore accentué l’importance des transports intérieurs en tant que secteur économique clef dans l’accès aux marchés et aux chaînes d’approvisionnement pour les exportations et les importations. Les transports intérieurs, à ce titre, sont essentiels à la croissance économique, à la lutte contre la pauvreté et, plus généralement, à la promotion du développement durable.

9. La flambée de COVID-19 qui a marqué 2020 et 2021 a remis en question tous les cadres existants en matière de transport international et apporté la preuve incontestable de la nécessité d’une connectivité robuste et résiliente, en particulier dans les moments difficiles. Mais bien avant que la pandémie ne se déclare, un autre phénomène perturbait déjà la connectivité : dans son rapport spécial de 2019 intitulé Changement climatique et terres émergées, le GIEC a mis en évidence l’effet perturbateur des phénomènes météorologiques extrêmes sur l’infrastructure de la chaîne d’approvisionnement alimentaire. Les inondations, les tremblements de terre, les dommages causés aux routes par les vagues de chaleur et d’autres phénomènes météorologiques perturbent de plus en plus les principales voies de transit, ce qui pose des difficultés majeures aux pays développés comme aux pays en développement.

10. Les participants à cette table ronde ministérielle réexamineront, à la lumière des incidences à court terme de la pandémie mais aussi des tendances à plus long terme ayant un impact sur la connectivité internationale, le besoin persistant et de plus en plus pressant d’améliorer la connectivité internationale à la fois sur le plan matériel, par des infrastructures de transport intelligentes et résilientes, et sur le plan logiciel, par des innovations permettant de faciliter et de dématérialiser le passage des frontières. Ils s’intéresseront en particulier aux principaux enjeux de l’innovation, de l’efficacité des infrastructures, de la simplification de la connectivité et de la durabilité et de la résilience environnementales qui sont liés au rôle que joue le Comité des transports intérieurs en tant que gardien des instruments juridiques correspondants.

11. Depuis sa création en 1947, le Comité des transports intérieurs joue un rôle de chef de file en facilitant la circulation internationale des personnes et des marchandises par les modes de transport intérieur et en améliorant la compétitivité des économies. Cela passe essentiellement par l’élaboration, la tenue à jour et la mise en œuvre d’instruments juridiques internationaux qui favorisent le développement de réseaux d’infrastructures internationaux cohérents, la construction d’infrastructures de transport solides et la mise en place de services fiables, l’adoption de procédures uniformes et simplifiées de passage des frontières et l’établissement de règles et réglementations normalisées visant à assurer un niveau élevé d’efficacité, de sécurité et de performance environnementale dans le secteur des transports intérieurs. Des projets comme l’autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM), le chemin de fer transeuropéen (TER) et le Projet concernant les liaisons de transport Europe-Asie (LTEA) visent à permettre aux économies des pays membres, aux entreprises et aux personnes de mieux s’intégrer dans l’économie mondiale et de profiter de l’évolution des conditions et des perspectives économiques. En outre, pour répondre aux besoins à long terme du secteur des transports mais aussi aux impératifs à court terme liés à la pandémie, le Comité s’est fait le fer de lance de l’informatisation des procédures douanières, qui permet d’accroître la rapidité, la qualité et l’efficacité des transports transfrontaliers.

 2. Table ronde II : Le Comité des transports intérieurs, une décennie de résultats
pour la sécurité routière

12. Malgré les efforts intenses et soutenus des États Membres, la communauté internationale n’a pas été en mesure d’atteindre en 2020 la cible 3.6 associée à l’objectif de développement durable consistant à diminuer de moitié à l’échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route. La communauté internationale et l’ONU ont toutefois constaté les lacunes et se sont mobilisées pour y remédier. Trois jalons importants ont marqué ces efforts en 2020 et un en 2021, à savoir : la troisième Conférence ministérielle mondiale sur la sécurité routière (Stockholm, 19 et 20 février 2020) ; l’adoption par le Comité des transports intérieurs, à sa quatre-vingt-deuxième session (Genève, 25‑28 février 2020), des recommandations du Comité des transports intérieurs concernant l’amélioration des systèmes nationaux de sécurité routière (avec effet au 1er avril 2020) ; l’adoption par l’Assemblée générale, le 31 août 2020, de la résolution 74/299 intitulée « Amélioration de la sécurité routière mondiale », dans laquelle elle proclame la période 2021-2030 deuxième Décennie d’action pour la sécurité routière ; le lancement, en 2021, d’un Plan mondial pour la Décennie d’action. En lançant la Décennie d’action pour la sécurité routière (2021-2030), les États Membres se sont fixé l’objectif ambitieux de réduire d’au moins 50 % le nombre de morts et de blessés sur les routes d’ici à 2030. Pour se donner les moyens de réaliser cet objectif, la CEE s’est associée aux autres commissions régionales de l’ONU et à l’OMS pour élaborer le Plan mondial pour la Décennie d’action.

13. Chacun de ces jalons a été l’occasion de mettre en lumière le caractère irremplaçable et essentiel de l’action que mènent la CEE et le Comité des transports intérieurs pour améliorer durablement la sécurité routière partout dans le monde.

14. Les participants à cette table ronde se pencheront sur une question qui figure parmi les principales priorités stratégiques des gouvernements du monde entier : comment faire de la deuxième Décennie d’action une décennie de résultats pour la sécurité routière ? Comment le Comité des transports intérieurs peut-il contribuer au mieux à la réalisation de ce noble objectif ?

15. En matière de sécurité routière, le Comité des transports intérieurs a une stratégie dite « à 360 degrés ». En premier lieu, il est chargé, à l’échelle internationale, d’une mission toute particulière, celle de gardien des conventions des Nations Unies sur la sécurité routière. Il existe huit instruments juridiques clefs, qui portent sur les cinq domaines suivants : règles de circulation, signalisation routière, règlements concernant les véhicules, transport des marchandises dangereuses et fatigue des conducteurs professionnels. Sept de ces instruments sont cités dans la résolution 74/299 de l’Assemblée générale sur l’amélioration de la sécurité routière mondiale. Au fil des ans, l’Assemblée générale, dans ses résolutions, n’a cessé d’encourager les États Membres de l’ONU à adhérer à tous les principaux instruments juridiques des Nations Unies relatifs à la sécurité routière et, au-delà de la simple adhésion, à mettre en œuvre et à appliquer les dispositions et les règles de sécurité énoncées dans ces instruments.

16. Les organes subsidiaires du Comité des transports intérieurs sont les suivants : le Forum mondial de la sécurité routière (WP.1), le Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29), le Groupe de travail des transports routiers (SC.1) et le Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses (WP.15). Ces organes sont chargés de faire appliquer et de tenir à jour les conventions des Nations Unies relatives à la sécurité routière.

17. En application de la Stratégie du Comité des transports intérieurs à l’horizon 2030, le Comité est chargé d’aider les Parties contractantes à élaborer, améliorer et soutenir leurs systèmes nationaux de sécurité routière. Pour donner suite à ce mandat, le Comité a adopté en 2020 les Recommandations du Comité des transports intérieurs concernant l’amélioration des systèmes nationaux de sécurité routière, qui aident les Parties contractantes à développer leurs systèmes nationaux de sécurité routière de manière systématique, selon l’approche pour un système sûr.

 3. Table ronde III : Le Comité des transports intérieurs, catalyseur de la mobilité
et du développement durables

18. Sept ans après la signature de l’Accord de Paris sur le climat et l’adoption des objectifs de développement durable par l’Assemblée générale des Nations Unies, les changements climatiques et les défis environnementaux demeurent un obstacle d’ordre mondial dont les manifestations négatives, qu’il s’agisse de la dégradation des infrastructures, de la réduction des capacités d’accès et de connexion et de la sécurité routière, entre autres, peuvent être observées dans chaque région du monde.

19. Les transports intérieurs, et le transport routier en particulier, sont une des causes des changements climatiques et sont perturbés par ceux-ci, qui découlent en partie de l’empreinte carbone non négligeable du secteur. En faisant en sorte que les transports soient plus écologiques et plus économes en énergie, on peut obtenir des réductions importantes des émissions de carbone du secteur, ce qui atténue les effets les plus pernicieux des changements climatiques et réduit la probabilité que ceux-ci perturbent les transports.

20. Toutefois, bien que les émissions de polluants atmosphériques produites par les transports aient généralement diminué au cours des deux dernières décennies, grâce aux travaux du Comité et de ses organes subsidiaires qui ont abouti au durcissement drastique des règlements relatifs aux véhicules, le problème persiste et il faut aller plus loin. L’appel urgent en faveur d’une action contre la pollution atmosphérique, lancé dans le cadre du Programme 2030, n’aura surpris personne.

21. Les participants à cette table ronde ministérielle poseront des questions difficiles : comment faire des transports intérieurs un catalyseur de la mobilité et du développement durables ? Quel rôle le Comité des transports intérieurs a-t-il à jouer dans cette démarche ? Pour répondre à ces questions, les participants à la table ronde se pencheront sur la question des changements climatiques et sur la nécessité de réduire, à l’échelle locale, les émissions provenant du secteur des transports. Ils aborderont également les problèmes précis que les changements climatiques causent aux systèmes de transport et débattront des adaptations requises pour répondre à la question climatique mondiale. Quelles sont les meilleures pratiques de réduction des émissions dans le secteur des transports ? Que peut-on apprendre, en la matière, des deux autres piliers du transport international, à savoir l’aviation civile et le transport maritime, et de leurs organisations de tutelle respectives, l’Organisation de l’aviation civile internationale (OACI) et l’Organisation maritime internationale (OMI) ? Comment le Comité des transports intérieurs peut-il promouvoir ou faire progresser le recours à des carburants de substitution ou à d’autres modes de transport ? Quelles adaptations s’imposent pour faire face aux perturbations dans les transports dues à des phénomènes météorologiques extrêmes et comment faire en sorte que ces adaptations tiennent compte des différences liées à la géographie, aux ressources et aux besoins des personnes et des lieux touchés ? En outre, les participants à la table ronde se concentreront sur les innovations requises pour relever les défis environnementaux et climatiques. Ils examineront les réponses politiques apportées aux évolutions technologiques et les conditions de la mise en place d’un environnement propice à l’innovation, et se pencheront sur des questions telles que l’appui réglementaire que le Comité des transports intérieurs peut fournir à l’échelon international pour accélérer la transition vers des transports terrestres (notamment routiers) plus écologiques, l’utilisation croissante des véhicules automatiques et autonomes et son incidence sur la sécurité routière, et les systèmes de transport intelligents et le recours croissant aux technologies de l’information et de la communication.

22. Depuis sa création en 1947, le Comité des transports intérieurs fournit un cadre de coopération intergouvernementale et de concertation dans l’action visant à faciliter les transports internationaux tout en améliorant leur viabilité et leur performance environnementale. Il n’existe pas de meilleurs témoins des principaux résultats de ses travaux que les 59 accords et conventions des Nations Unies sur les transports relevant du Comité et de ses organes subsidiaires, lesquels constituent une plateforme politique, juridique et technique au service du développement des transports routier, ferroviaire, fluvial et combiné à l’échelon international. Les travaux relatifs aux conventions sont complétés par des moyens d’intervention tels que ForFITS (For Future Inland Transport Systems), qui permettent d’aider les pays à faire des choix éclairés entre les options et les mesures disponibles en matière de politique des transports, sur la base de leur incidence sur la réduction des émissions de CO2.

23. À sa quatre-vingt-unième session, en 2019, le Comité a adopté sa Stratégie à l’horizon 2030, à savoir une stratégie pour des transports intérieurs et une mobilité viables, laquelle a élargi le champ des activités du Comité et en a fait la plateforme des Nations Unies pour les transports intérieurs, dont les fonctions sont comparables à celles de l’Organisation maritime internationale (OMI) et de l’Organisation de l’aviation civile internationale (OACI). Cette stratégie, qui comporte quatre piliers, vise à harmoniser les transports intérieurs afin de promouvoir les transports et la mobilité viables, et offre une réelle possibilité de faire évoluer les systèmes de transport dans le monde entier.

24. Le débat qui aura lieu à cette table ronde a pour but de permettre l’expression des différentes visions et perspectives des principaux décideurs dans le monde en ce qui concerne le rôle des cadres institutionnels et réglementaires internationaux dans l’amélioration de la gouvernance nationale et internationale pour les transports intérieurs et leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable et à la mise en œuvre du Programme 2030 et de l’Accord de Paris. Il sera l’occasion de réfléchir au rôle du Comité des transports intérieurs en tant que structure des Nations Unies pour la coopération sur les questions relatives aux changements climatiques et à l’environnement dans les transports intérieurs. Comment le Comité peut-il faciliter l’adhésion aux instruments juridiques qui favorisent la viabilité ? Comment peut-il appuyer l’élaboration de règlements pouvant suivre le rythme des innovations techniques ou des nouvelles informations ? Comment peut-il être attentif aux besoins des pays en développement ou des régions qui ne sont pas affectés de la même façon par les changements climatiques ?

 C. Résolution ministérielle

25. En fin de journée, après les débats, les ministres et autres chefs de délégation adopteront et signeront une résolution ministérielle à l’occasion du soixante-quinzième anniversaire du Comité, sur le thème « En route pour une décennie au service de transports intérieurs et d’un développement durables ».

 III. Manifestations parallèles de haut niveau prévues

 A. Cérémonie de remise des prix du Festival mondial du film
sur la sécurité routière (21 et 22 février 2022)

26. Le Festival mondial du film sur la sécurité routière se déroulera au Palais des Nations, parallèlement à la session anniversaire du Comité. Il sera organisé par la Fondation Laser International, en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière, et contribuera à mieux faire connaître les travaux menés par le Comité dans le domaine de la sécurité routière, auprès du grand public comme des spécialistes. La cérémonie de remise des prix récompensant les meilleurs films aura lieu lors du déjeuner ministériel du 22 février 2022.

 B. Manifestation parallèle sur l’automatisation, la connectivité
et la mobilité électrique (21 février 2022)

27. La CEE, en collaboration avec l’Autriche et d’autres pays, organisera, en marge de la session anniversaire du Comité des transports intérieurs, une manifestation parallèle de haut niveau sur le thème suivant : « Automatisation, connectivité et mobilité électronique ». L’objectif de cette manifestation est de mieux faire connaître les travaux menés au sein de la CEE sur les nouveaux cadres et règlements relatifs aux véhicules automatisés/autonomes et à leur utilisation en toute sécurité dans la circulation.

 C. Manifestation parallèle sur les véhicules d’occasion (24 février 2022)

28. Une manifestation parallèle de haut niveau sera organisée par la CEE en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE) dans le but de mettre en évidence les avantages et les obstacles en ce qui concerne l’accès des pays à revenu faible ou intermédiaire à des véhicules d’occasion plus sûrs et plus propres, qui contribuent au développement durable des pays et des villes du monde entier. Cette manifestation s’appuiera sur les enseignements tirés d’un projet du Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière portant sur les véhicules d’occasion, que le PNUE et la CEE ont mis en œuvre conjointement et avec succès. Les principaux avantages que présentent des véhicules d’occasion plus sûrs, plus propres et plus économes en énergie sont l’amélioration de la sécurité routière, la réduction des émissions (climat et qualité de l’air), la réduction de la consommation de carburant et la réduction de divers coûts (soins de santé, services de secours, entretien des véhicules, consommation de carburant, etc.). La manifestation favorisera une meilleure compréhension du rôle des véhicules d’occasion dans la réalisation des objectifs nationaux, régionaux et mondiaux, notamment ceux découlant des objectifs de développement durable, de la Décennie d’action pour la sécurité routière (2021-2030) et du plan d’action mondial y relatif, et de l’Accord de Paris sur le climat.

 D. Manifestation parallèle sur le Projet concernant les liaisons
de transport Europe-Asie (23 février 2022)

29. Une manifestation parallèle de haut niveau sera organisée par la CEE, en partenariat avec la Fédération de Russie et d’autres pays, en marge de la quatre-vingt-quatrième session du Comité des transports intérieurs. Elle sera l’occasion de faire le point sur les progrès réalisés dans le cadre du Projet concernant les liaisons de transport Europe-Asie (LTEA) et d’étudier les moyens possibles d’améliorer la connectivité des transports euro-asiatiques à l’avenir.

Annexe I

 Projet de programme (21-25 février 2022)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Lundi 21 février** | **15 heures-18 heures** | **Réunion du Bureau du CTI**  | **Manifestation parallèle 1 : Festival mondial du film sur la sécurité routière**  |
| **Manifestation parallèle 2 : Automatisation, connectivité et mobilité électrique** |
| **Mardi 22 février** | **10 heures-13 heures** | **Réunion ministérielle du CTI (dans les six langues officielles)**  |
| **13 heures-15 heures** | **Remise des prix du Festival mondial du film sur la sécurité routière** | ***Pause déjeuner*** |
| **15 heures-18 heures** | **Réunion ministérielle du CTI (*suite*) (dans les six langues officielles)** |
| **18 heures-20 heures** | **Cocktail (Palais des Nations)**  |
| **Mercredi 23 février** | **10 heures-11 heures** | **Session annuelle du CTI − Session restreinte\*** **(\*Représentants de gouvernement uniquement) (anglais/français/russe)** |
| **11 heures-13 heures** | **Session annuelle du CTI − Session ordinaire (anglais/français/russe)** |
| **13 heures-15 heures** | **Manifestation parallèle 3 : Manifestation parallèle sur les véhicules d’occasion** |
| **15 heures-18 heures** | **Session annuelle du CTI − Session ordinaire (*suite*) (anglais/français/russe)** |
| **Jeudi 24 février** | **10 heures-13 heures** | **Session annuelle du CTI − Session ordinaire (*suite*) (anglais/français/russe)**  |
| **13 heures-15 heures** | **Manifestation parallèle 4 : Projet concernant les liaisons de transport Europe-Asie**  |
| **15 heures-18 heures** | **Session annuelle du CTI − Session ordinaire (*suite*) (anglais/français/russe)**  |
| **Vendredi 25 février** | **10 heures-13 heures** | **Table ronde du CTI : Sur la voie d’une reprise soutenue et complète : initiative post-COVID-19 pour les transports intérieurs et rôle du Comité (anglais/français/russe)** |
| **13 heures-15 heures** | ***Pause***  |
| **15 heures-18 heures** | **Réunion du Bureau du CTI**  |

Annexe II

 Projet de programme

|  |
| --- |
| **Débat ministériel (dans les six langues officielles)****« Soixante-quinzième anniversaire du Comité des transports intérieurs : relier les pays et favoriser la mobilité durable »****22 février 2022, 10 heures-18 heures****Palais des Nations, Genève** |
| 10 heures-10 h 30 | **Déclarations liminaires et lancement officiel de la publication commémorative du soixante‑quinzième anniversaire du CTI** |
| 10 h 30-10 h 55 | **Discours 1 : Discours ministériel du pays hôte** |
| 10 h 55-11 h 20 | **Discours 2 (à confirmer)** |
| 11 h 20-11 h 50 | *Pause café*  |
| 11 h 50-13 heures | **Table ronde I :** **Le Comité des transports intérieurs, l’instance de l’ONU qui fait avancer la connectivité des transports intérieurs** *Débat et interventions programmées (3 min chacune au maximum, 5 min pour les ministres)*  |
| 13 heures-15 heures | ***Pause déjeuner et remise des prix du Festival mondial du film sur la sécurité routière*** |
| 15 heures-16 h 15 | **Table ronde II :** **Le Comité des transports intérieurs, une décennie de résultats pour la sécurité routière***Débat et interventions programmées (3 min chacune au maximum, 5 min pour les ministres)*  |
| 16 h 15-16 h 45 | *Pause café*  |
| 16 h 45-17 h 45 | **Table ronde III :** **Le Comité des transports intérieurs, catalyseur de la mobilité et du développement durables***Débat et interventions programmées (3 min chacune au maximum, 5 min pour les ministres)*  |
| 17 h 45-18 heures | **Cérémonie de signature de la résolution ministérielle du Comité des transports intérieurs et déclarations de clôture**  |
| 18 heures-20 heures | Réception donnée à l’occasion du soixante-quinzième anniversaire du Comité des transports intérieurs |

1. Sous réserve que la Division de la gestion des conférences de l’ONUG ait rétabli les modalités normales d’organisation. [↑](#footnote-ref-2)